

Présents : M. PONTU Jacques, M. OLLIVIER Serge, M. GUEGUEN Serge, Mme MUZELLEC Marie-Catherine, Mme LE LEZ Laurie, M. RAZIL Jean-Luc, M. GRALL Eric, M. MONTAC Henri, Mme GUILLOU Gwenaëlle, Mme LAURANS Julie et M. DIDOU Charlez.

Absente excusée : Mme LE MESTRE Caroline.

Procuration : Mme LE MESTRE Caroline donne procuration à M. OLLIVIER Serge.

Les élus ont approuvé le compte-rendu du 26 Janvier 2023 à l'unanimité.

Etat annuel des indemnités

Le CGCT précise qu'un état annuel des indemnités perçues doit être communiqué aux élus avant le vote du budget, Monsieur le Maire fait part du tableau récapitulatif aux élus.

Approbation du Compte de gestion 2022-commune

Les comptes ont été vérifiés et les chiffres de la commune concordent avec ceux de la Trésorerie. Le conseil municipal a donc approuvé le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2022, établi par la Trésorerie de Morlaix.

Compte administratif 2022 -commune

Approbation à l'unanimité du compte administratif 2022 de la commune.

Budget communal

En section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 296 823.54€ et les recettes à 398 505.50€, soit un excédent 2022 de 101 681.96€, auquel on ajoute le report de l'excédent de l'exercice précédent soit 70 956.02 €.

*** Soit un excédent de fonctionnement de clôture de 172 637.98€.**

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 142 792.96€ et les recettes à 111 565.94€, soit un déficit 2022 de 31 227.02 €, auquel on ajoute le report de l'excédent de l'exercice précédent soit 43 372.42 €.

*** Soit un excédent d'investissement de clôture de 12 145.40 €.**

Affectation des résultats de fonctionnement 2023

Un montant de 55 251.81€ sera reporté à la section de fonctionnement et un montant de 117 386.17€ sera reporté en investissement du budget 2023.

Budget primitif 2023

En section de fonctionnement, le budget prévoit un équilibre à **484 020€** dont des dépenses de charges à caractère général pour 111 943€, des charges de personnel pour 83 750€ et des charges de gestion courante pour 101 402€.

En section d'investissement, le budget s'équilibre à **271 579 €**. Il prévoit des dépenses pour les projets communaux concernant notamment les travaux de l'église, l'embellissement du square et une avance au budget annexe.

Le budget a été voté à l'unanimité.

Budget annexe 2023-Lotissement Ty Jarlou 2

Il a été voté à l'unanimité.

Fixation des taux d'imposition 2023

Les élus ont décidé de maintenir les taux d'imposition pour 2023 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties 31.57 % ;
- taxe foncière sur les propriétés bâties non bâtie 31.93 % ;
- taxe d'habitation (sur les résidences principales) : 11.92%.

Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale à compter de 2024.

Convention Familles Rurales

L'Association Familles Rurales (AFR) de Plouzévédé, Saint-Vougay et de Trézilidé organise de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH). Après lecture de la convention, le Maire a été autorisé à la signer pour trois ans. Une participation communale sera octroyée selon le pourcentage de fréquentation plafonné à 5000 € / an. Cette subvention permettra aux enfants de Tréflaouéan de bénéficier des tarifs des communes déjà membres de l'AFR.

Enquête publique : SCEA BIOSEM

La SCEA BIOSEM a déposé un permis de construire pour l'extension d'une serre de production. La surface totale de l'installation imperméabilisée atteignant presque 7 ha, une étude d'impact a été réalisée. Le permis de construire ne pourra être délivré qu'à l'issue d'une enquête publique. Le maire a été autorisé à lancer l'enquête publique. Les frais d'enquête seront entièrement à la charge du demandeur.

Pacte Finistère 2030-Volet 1- Année 2023

Dans le cadre du Pacte Finistère 2030, volet 1, le Maire a été autorisé à solliciter une subvention en 2023 pour 2 projets : les travaux de rénovation de l'église (tranche 1) et l'embellissement du square au centre bourg.

DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local-2023

Une demande de subvention de 50 % a été déposée au titre de la DSIL concernant le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements. Les élus ont donné pouvoir au Maire pour solliciter la subvention.

Questions diverses

- Point sur la reprise du commerce ;
- Fibre optique : le travail continue en mairie sur la numérotation ;
- Les élus ont fait un compte-rendu des réunions auxquelles ils ont participé : syndicat de l'Horn, syndicat des Eaux de Plouzévédé, PLUI-h, SCOT etc.